



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203, Takuhikanitshuap et par visioconférence (*Teams*), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le vendredi 22 upahu-pishim^u (août) 2025 de 9 h 31 à 9 h 33.

SONT PRÉSENTS : Jonathan Germain, pekuakamiu ilnutshimau (chef)
Patrick Courtois, takuhikaniss(conseiller)
Carina Dominique, takuhikaniss(conseillère)
Sylvie Langevin, takuhikaniss(conseillère)
Julie Léveillé, takuhikaniss(conseillère)
Sandy Raphaël, takuhikaniss(conseillère)
Lenny Valin, takuhikaniss(conseiller)
Christine Tremblay, Utshimashkueu katakuhimatshesht (directrice générale)
Vicky Lord, Kananakatuelitak tshitshe utshimau mashinaikan (greffière)

SONT ABSENTS : S/O

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
 - 3.1 Déclaration d'intérêts des élus – Déclaration initiale
 - 3.2 Déclaration de formation en éthique et déontologie
 - 3.3 Dons et commandites
4. Direction générale
 - 4.1 Nomination des membres élus au Comité des finances et d'audit
5. Bureau Politique
 - 5.1 Contrat de travail de la directrice générale de Pekuakamiulnuatsh
6. Levée de la réunion

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pekuakamiu ilnutshimau Jonathan Germain assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Pekuakamiu ilnutshimau Jonathan Germain procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion; le point « Dons et commandites » est retiré de l'ordre du jour et il est adopté avec cette modification.

Proposé par Patrick Courtois
Appuyé de Carina Dominique
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DU GREFFE

3.1 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES ÉLUS – DÉCLARATION INITIALE

RÉSOLUTION N° 8964

CONSIDÉRANT que les élections générales de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh ont eu lieu le 1 uapahu-pishum^u (août) 2025;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus* (2019-01) (ci-après nommé le « Règlement ») a été adopté le 12 mitshishu-pishum^u (février) 2019;

CONSIDÉRANT que ce Règlement prévoit le dépôt, auprès de la greffière, des déclarations d'intérêts des élus dans les 30 jours de leur élection et le dépôt subséquent de celles-ci en réunion décisionnelle;

CONSIDÉRANT que les élus ont déposé, auprès de la greffière, leur déclaration d'intérêts;

CONSIDÉRANT que toutes les déclarations ont été transmises par courriel à chaque élu.

IL EST RÉSOLU de prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts initiales des élus conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus* (2019-01).

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

3.2 DÉCLARATION DE FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

RÉSOLUTION N° 8965

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus* (2019-01) (ci-après nommé le « Règlement »);

CONSIDÉRANT l'importance que revêtent pour les valeurs de respect, d'entraide, de partage, de fierté, d'humilité, de responsabilité et de transparence prévues au Règlement;

CONSIDÉRANT que le Règlement prévoit que les nouveaux élus doivent suivre une formation en éthique et déontologie dans les six mois suivant l'élection afin de, notamment, favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par ledit Règlement et permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci;

CONSIDÉRANT que le Règlement prévoit que l' élu doit, dans les trente jours de sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci au greffier de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan qui en fait rapport à la réunion décisionnelle suivante de Katakuhimatsheta;

CONSIDÉRANT que les élus ont suivi une telle formation et qu'ils ont déposé une déclaration à cet effet au greffe.

IL EST RÉSOLU de prendre acte du dépôt du rapport de la greffière à l'effet que les déclarations de formation des élus en éthique et déontologie ont été déposées conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus* (2019-01).

Les résolutions 8964 et 8965 sont proposées et appuyées en bloc comme suit :

Proposées par Patrick Courtois
Appuyée de Sylvie Langevin
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHI MATSHETA

3.3 RETIRÉ

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1. NOMINATION DES MEMBRES ÉLUS AU COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

RÉSOLUTION N° 8966

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que la dernière version de la *Loi sur l'administration financière* (LAF) a été adoptée le 27 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que la dernière version de la *Charte du Comité des finances et d'audit* a été adoptée le 4 février 2025;

CONSIDÉRANT que la LAF est composée d'une gamme complète de règles dont celle de se doter d'un Comité des finances et d'audit ayant la responsabilité d'assister Katakuhimatsheta dans son processus décisionnel à l'égard de l'administration financière en lui fournissant des conseils et des recommandations en matière de budgets annuels, de surveillance pour ce qui est des rapports financiers, de contrôles internes et de processus de gestion du risque;

CONSIDÉRANT que l'élection générale de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh s'est tenue le 1^{er} août 2025;

CONSIDÉRANT que le Comité des finances et d'audit doit poursuivre ses activités et qu'il faut la présence de deux (2) élus sur ce comité ;

CONSIDÉRANT que des attributions de responsabilités spécifiques ont été dévolues en réunion spéciale le 15 août 2025 et que l'unité administrative Finances, approvisionnement et systèmes informatiques est sous la responsabilité de Patrick Courtois et de Sylvie Langevin.

IL EST RÉSOLU de désigner Patrick Courtois afin de siéger sur le Comité de finances et d'audit issu de la *Loi sur l'administration financière*, et ce, pour la durée du présent mandat politique ou jusqu'à ce que Katakuhimatsheta

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHMATSHETA

procède à son remplacement à la suite d'un retrait de cette responsabilité spécifique;

IL EST RÉSOLU de désigner Sylvie Langevin afin de siéger à titre de présidente sur le Comité de finances et d'audit issu de la *Loi sur l'administration financière*, et ce, pour la durée du présent mandat politique ou jusqu'à ce que Katakuhimatsheta procède à son remplacement à la suite d'un retrait de cette responsabilité spécifique.

Proposé par Julie Léveillé
Appuyé de Carina Dominique
Adopté à l'unanimité

5. BUREAU POLITIQUE

5.1. CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PEKUAKAMIULNUATSH

RÉSOLUTION N° 8967

CONSIDÉRANT qu'un contrat d'emploi a été signé avec Christine Tremblay, directrice générale pour la période du 13 novembre 2023 jusqu'au 60^e jour suivant la fin de l'élection générale qui a eu lieu le 1 upahu-pishim^u (août) dernier;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta désire renouveler le contrat de Christine Tremblay pour le présent mandat politique.

IL EST RÉSOLU de renouveler la nomination de Christine Tremblay à titre de directrice générale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, et ce, rétroactivement au 11 août 2025 jusqu'au quatre-vingt-dixième jour (90^e) suivant la date de la prochaine élection générale;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Pekuakamiu ilnutshimau, Jonathan Germain à signer le contrat de travail entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et Christine Tremblay ainsi que tout autre document relatif à ce contrat.

Proposé par Carina Dominique
Appuyé de Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 9 h 33.

Proposé par Sandy Raphaël

Appuyé de Lenny Valin

Adopté à l'unanimité



Me Vicky Lord, LL.B., D.D.N.
greffière